



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mél : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr



Paris, le 1^{er} décembre 2008

MOBILISATION COMMISSION VARINARD : QUELQUES PRECISIONS

Nous venons d'apprendre que la commission Varinard rendra son rapport mercredi 3 Décembre en fin de matinée. L'appel du congrès du SNPES-PJJ-FSU d'Annecy, a fixé le cadre de notre riposte :

- Réunions en Assemblées Générales départementales ou régionales au moment de la communication des conclusions de Varinard, soit mercredi 3 décembre.
- Dépôt par le BN le jeudi 4 décembre d'un préavis de grève pour une durée indéterminée afin d'engager une grève reconductible **à compter du jour où le gouvernement fera connaître ses décisions.**

Au lendemain du congrès, nous avons été très sollicités par la presse et nous avons communiqué notre appel issu du congrès à l'AFP qui l'a largement diffusé. Contrairement à l'interprétation que les médias en ont fait, nous ne serons pas en grève le mercredi 3 décembre : ce n'est pas ce que nous avons voté en congrès. Il sera néanmoins nécessaire d'affiner nos interventions en fonction du rythme adopté par le gouvernement. Nous avons BN les 4 et 5 décembre ainsi que CAN la semaine suivante.

A ce jour nous n'avons aucune information fiable sur l'échéance à laquelle la Ministre fera ses propositions sous forme d'un projet à l'Assemblée. Les multiples appels récents des médias sur les raisons de notre rejet des propositions gouvernementales, l'écho du rapport du CNDF sur le suicide de Julien à Meyzieu, confirment notre analyse développée au congrès sur l'opportunité d'un fort mouvement de grève à la PJJ.

Afin de renforcer notre mobilisation, de rallier un maximum de personnels à nos actions, de développer toutes les solidarités possibles avec nos partenaires, nous devons multiplier les initiatives dès maintenant.

La pétition pour la fermeture des EPM est un premier support que nous devons continuer à utiliser dans et hors l'institution. La reprise des signatures depuis quelques jours peut être amplifiée.

L'appel unitaire sur le maintien de la double compétence, peut permettre également de solliciter les organisations signataires nationalement, voire d'autres organisations ou associations locales pour prendre des initiatives au plus près des terrains et de populariser les conséquences concrètes des orientations de la PJJ au 100% pénal.

L'administration de la PJJ anticipe les décisions législatives en organisant le démantèlement de l'institution, la fermeture de services ou de postes, son rapprochement avec la pénitentiaire. Cette politique se met en place contre les personnels et leurs pratiques professionnelles et dans un semblant cynique de dialogue social. Le Directeur de la PJJ s'affiche en VRP infatigable de la Ministre de la Justice et de sa politique ! En conséquence nous appelons à refuser ce semblant de dialogue et cette communication partisane en refusant de siéger dans les réunions paritaires.